

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00343
Numéro SIREN : 914 827 365
Nom ou dénomination : NB HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 3336



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS
EFFECTUES PAR LA MONSIEUR NICOLAS BOCKSTAHL
A LA SOCIETE SAS NB HOLDING**

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la SAS NB HOLDING, prise en date du 23/11/2022, concernant les apports en nature réalisés par Monsieur Nicolas BOCKSTAHL, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L.223-33 du Code de Commerce.

La valeur des actions détenues dans la société SAS 1D SOLUTIONS apportées à la société SAS NB HOLDING, par Monsieur Nicolas BOCKSTAHL a été arrêtée dans un traité d'apport de titres..

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et, d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

1 | PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participantes à l'opération

1.1.1. La Société NB HOLDING

La Société NB HOLDING est une Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le numéro 914.827.365. Son siège social est situé à OFFEMONT (90300), 7 rue François Brouque. Elle est représentée par son Président, Monsieur Nicolas BOCKSTAHL.

La Société a pour objet l'achat, souscription, détention, cession, apport ou transmission d'actions ou autres titres dans toutes personnes morales, ainsi que toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding, et plus généralement, l'animation des filiales, la gestion de sa participation dans le capital ; l'étude, création, mise en valeur, exploitation, direction, gérance de toutes affaires, sociétés ou entreprises, participation par tous moyens à toute opération se rapportant aux opérations ci-dessus.

La Société SAS NB HOLDING dispose d'un capital social de 1.000 euros, divisé en 10 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, intégralement détenu en pleine propriété par la Monsieur Nicolas BOCKSTAHL.

1.12. La Société 1D SOLUTIONS

La Société 1D SOLUTIONS est une Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le numéro 520.312.166. Son siège social est situé à BELFORT (90000), 8 Rue de Madrid. Elle est représentée par son Président, Monsieur Nicolas BOCKSTAHL.

La Société a pour objet le portage salarial, et de manière plus générale, toutes opérations se rapportant à cette activité.

Le capital de la Société SAS 1D SOLUTIONS s'élève à 7.000 euros, entièrement libéré, divisé en 700 actions de 10 euros chacune, toutes détenues par Monsieur Nicolas BOCKSTAHL.

1.2. Liens entre les sociétés

1.21. Lien en capital

Après réalisation de l'opération objet du présent rapport, la société SAS NB HOLDING détiendra 100% du capital de la société SAS 1D SOLUTIONS.

1.22. Direction commune

Monsieur Nicolas BOCKSTAHL est Président des deux entités susmentionnées.

1.3. Description de l'opération

1.31. Nature de l'opération envisagée

Monsieur Nicolas BOCKSTAHL envisage de transférer à la Société SAS NB HOLDING la propriété des SEPT CENTS (700) actions de la SAS 1D SOLUTIONS qu'il détient, par le biais d'un apport en nature, évalué à CINQ CENT SOIXANTE MILLE (560 000) euros, sous réserve des vérifications prévues par la loi.

1.32. Motifs des apports

Le contrat d'apport de droits sociaux ne précise pas les motifs de l'opération.

1.4. Caractéristiques des apports

1.41. Date d'effet des apports et conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif qu'après réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Etablissement du présent rapport ;
- Approbation des apports par les associés de la société bénéficiaire statuant en conformité avec les prescriptions légales et statutaires sur le présent rapport ;

Le traité d'apport précise que les parties conviennent de ne pas conférer d'effet rétroactif à l'apport. En conséquence, et sous les conditions suspensives stipulées ci-avant, l'apport prendra effet à la date de la délibération de la Société NB HOLDING portant augmentation du capital social par apport en nature.

Il est également précisé que la réalisation des conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2023, sous peine de nullité du contrat d'apport.

1.42. Comptes sociaux servant de base à l'opération

Le traité d'apport ne précise pas les modalités de détermination de la valeur de l'apport. Nous comprenons par ailleurs que cette évaluation s'est notamment basée sur les comptes annuels des exercices 2019 à 2021, ainsi que des comptes provisoires au 30/09/2022.

1.5. Désignation et évaluation du patrimoine transmis

Monsieur Nicolas BOCKSTAHL fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit ; et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, de la pleine propriété de SEPT CENTS (700) actions de la SAS 1D SOLUTIONS.

Cet apport est évalué à CINQ CENT SOIXANTE MILLE (560.000) euros.

1.6. Rémunération des apports

En rémunération des apports désignés, évalués à la somme de CINQ CENT SOIXANTE MILLE (560.000) euros, il sera attribué à Monsieur Nicolas BOCKSTAHL, CINQ MILLE SIX CENTS (5.600) actions nouvelles de la SAS NB HOLDING émises pour une valeur nominale de CENT (100) euros chacune, entièrement libérées et sans prime d'émission.

1.7. Avantages particuliers

Le traité d'apport ne contient aucune stipulation en matière d'avantages particuliers.

2 | DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apporteur étant une personne physique, les dispositions du Règlement CRC n°2014-03 (PCG Annexe I) ne sont pas applicables au présent apport. Par suite, cet apport a été valorisé à sa valeur réelle.

2.2. Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'informer les associés de la société bénéficiaire des apports, de la valeur de l'apport et de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin d'apprécier la rémunération des apports et notamment la pertinence des valeurs relatives attribuées aux titres des sociétés concernées par l'opération.

En particulier, nous avons :

- Echangé avec la direction, et avec les personnes et conseils en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers et juridiques ;
- Pris connaissance des travaux d'évaluation ;
- Analysé les paramètres d'évaluation utilisés ;
- Examiné les documents juridiques relatifs aux apports ;
- Procédé à l'examen critique de l'approche suivie et des hypothèses retenues ;
- Pris connaissance des comptes annuels de la société dont les titres sont apportés et des procès-verbaux des organes décisionnels notamment ceux relatifs à l'opération ;
- Vérifié, jusqu'à date du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Mis en œuvre une méthode alternative de valorisation ;

2.3. Appréciation sur la réalité et la valeur attribuée aux apports

2.3.1. Données historiques

Nous présentons ci-dessous les données historiques de la société 1D SOLUTIONS.

SAS 1D SOLUTIONS - Bilan synthétique		
EN €	31/12/2021	31/12/2020
Créances client	680 617	375 186
Disponibilités	177 126	128 087
Autres éléments d'actif	7 864	9 042
TOTAL ACTIF	865 607	512 315
Capitaux propres	176 048	94 423
<i>(dont résultat de l'exercice)</i>	<i>107 479</i>	<i>58 185</i>
Dettes financières	111 824	146 665
Dettes fiscales et sociales	571 919	253 765
Autres éléments de passif	5 816	17 462
TOTAL PASSIF	865 607	512 315

SAS 1D SOLUTIONS - Résultat synthétique		
EN €	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	3 626 510	1 936 410
Charges externes	258 166	149 046
Masse salariale	3 177 142	1 686 687
Impôts et taxes (hors IS)	52 254	26 876
Autres produits/charges d'exploitation	-4 147	-7 291
Résultat d'exploitation	134 801	66 510
Résultat financier	-790	-546
Résultat exceptionnel	832	2 667
Impôt sur les sociétés	27 364	10 443
Résultat net	107 479	58 185

2.32. Valorisation des apports pris individuellement et dans leur ensemble

Monsieur Nicolas BOCKSTAHL fait apport de 700 actions de la société SAS 1D SOLUTIONS, soit la totalité du capital social de cette société.

La valeur de la société retenue pour la valorisation de cet apport a été fixée de manière arrondie à 560.000 euros. Cette valeur a été obtenue via l'application de multiples de Résultat d'Exploitation, d'Excédent Brut d'Exploitation retraité, et de Capacité d'Autofinancement aux comptes 2019 à 2022, étant précisé que les comptes 2022 retenus correspondent à une situation au 30 septembre 2022.

Cette méthode de valorisation, ainsi que les hypothèses retenues n'appellent pas de commentaires de notre part.

Nous proposons une approche alternative, basée sur un résultat courant retraité de l'impôt sur les sociétés, et tenant compte, par prudence, uniquement des résultats des exercices 2020 et 2021 (l'exercice 2022 étant encore en cours, et dégageant une activité et un résultat sensiblement plus favorables).

La fourchette de valorisation ainsi obtenue est également cohérente avec la valorisation retenue par la société.

Sur la base de nos travaux et à la date du rapport, nous sommes donc d'avis que la valeur des 700 actions apportées de la SAS 1D SOLUTIONS pour un montant de 560.000 euros, n'est pas surévaluée.

Nous nous sommes par ailleurs assurés de l'absence d'évènement de nature à dégrader la situation nette de la société d'une manière suffisamment significative pour remettre en cause l'évaluation de l'apport sur la période post clôture.

3 | CONCLUSION FAVORABLE

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à CINQ CENT SOIXANTE MILLE (560.000) euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale à l'augmentation de capital social de la société SAS NB HOLDING bénéficiaire des apports.

Nous n'avons pas relevé l'existence d'avantages particuliers lors de nos travaux.

Fait à Belfort, le 25 novembre 2022

En 4 exemplaires

FCRC AUDIT
Mathieu-François GROSCHÉ
Commissaire aux Apports

